



# Accélérer la réforme en Afrique: mobiliser l'investissement dans les infrastructures et l'agriculture

**NEPAD-OCDE**

Initiative sur l'investissement en Afrique

## Revue des politiques de l'investissement agricole du Burkina Faso

Synthèse des résultats et des recommandations



*Ce document de travail est diffusé en tant qu'élément de la documentation officielle pour la cinquième Conférence ministérielle de l'initiative NEPAD-OCDE pour l'investissement en Afrique du 26-27 avril 2011 à Dakar, Sénégal. Les points de vue adoptés dans ce document ne reflètent pas nécessairement ceux du NEPAD, de l'OCDE ou de leurs gouvernements membres.*



## TABLE DE MATIÈRES

---

<b>RÉSUMÉ</b> .....	3
<b>SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS</b> .....	6
I. Recommandations générales.....	6
A. Conception et choix des investissements.....	6
B. Cadre stratégique et politique.....	6
C. Information et communication.....	7
D. Suivi et évaluation.....	7
II. Recommandations par domaine.....	8
A. Politiques de l'investissement.....	8
B. Promotion et facilitation de l'investissement.....	9
C. Valorisation des ressources humaines.....	9
D. Politique commerciale.....	10
E. Environnement et énergie.....	11
F. Gouvernance et responsabilité des entreprises.....	11
G. Développement des infrastructures.....	12
H. Développement du secteur financier.....	12
I. Gouvernance publique.....	13
J. Politique fiscale.....	14

## RÉSUMÉ

---

À partir du début des années 1990, le Burkina Faso a lancé un vaste train de réformes en vue de renforcer les bases de son développement socioéconomiques. Le secteur primaire (agriculture, élevage, sylviculture et pêche) fut l'un des principaux vecteurs de cet effort réformateur. Ce secteur emploie en effet plus de 86 % de la population active et contribue pour au moins 30 % à la formation de la richesse de la nation. Le Burkina Faso possède un potentiel agro pastoral important mais qui demeure faiblement valorisé. L'agriculture reste confrontée à plusieurs défis qui limitent les capacités du pays à tirer pleinement profit des possibilités de développement du secteur . Les performances de l'agriculture développement du secteur rural restent limitées par des questions d'accès à la terre, aux intrants et aux équipements, de valorisation des infrastructures et des financements, d'insuffisance d'encadrement du monde rural et de dégradation des ressources naturelles.

Atteignant en moyenne 11,43 % du budget général sur toute la période de 1995 à 2008, les financements au secteur agricole sont passés à 14,78 % du PIB en 2000 avant de retourner à 10,68 % en 2008 . Parallèlement, , la part du budget d'investissement sur ressources propres de l'État revenant au secteur de l'agriculture qui se situait largement au dessus de 10 % entre 2000 et 2003 a connu une baisse entre 2004 et 2007 de près de 3 points avant de remonter en 2008 à 12,05 %. Les engagements de Maputo, pris dans le cadre du sommet de NEPAD, qui fixent à 10 % au moins le niveau des ressources budgétaires affectées à l'agriculture dans un délai de cinq ans à partir de l'année 2003 semblent donc être tenus. Le financement du secteur agricole n'en reste pas moins largement d'origine étrangère. En 2008, 80 % des investissements étaient financés sur ressources extérieures. Le secteur souffre en outre d'un sous-investissement chronique, avec une concentration de la majorité des ressources disponibles dans le secteur cotonnier. L'investissement privé reste limité et demeure difficile à comptabiliser.

Quant aux performances du secteur, elles sont caractérisées par une productivité par actif agricole quasi-stationnaire et demeurent généralement dépendantes des aléas climatiques. En effet, après les bonnes performances de 2008, appuyées par des conditions climatiques favorables et une politique volontariste en faveur des producteurs (distribution d'intrants et d'équipements agricoles), le secteur a enregistré un ralentissement en 2009, avec une récolte céréalière en baisse de 10 %, à cause notamment de la mauvaise répartition des pluies et des inondations de septembre 2009. Il n'y a donc pas eu de relance de la production cotonnière (449 500 tonnes en 2009 contre 457 400 tonnes en 2008). En conséquence, le prix versé aux producteurs de coton a diminué, passant de 165 à 160 (Franc CFA ) le kg entre 2008 et 2009, phénomène qui reflète également la baisse des cours mondiaux<sup>1</sup>. Pour la période 2010-2011, les perspectives restent plutôt positives avec une croissance annuelle attendue autour de 7 % grâce au dynamisme de l'agriculture vivrière et de l'élevage<sup>2</sup>. On peut toutefois craindre que les exportations du secteur primaire ne subissent les retombées négatives de l'instabilité ayant cours en Côte d'Ivoire.

---

<sup>1</sup> Perspectives Économiques de l'Afrique – OCDE 2010

<sup>2</sup> Ibid

L'État a mis en place un cadre réglementaire et législatif régissant l'investissement, et notamment l'investissement agricole. Cependant, les insuffisances affectant aussi bien les mesures législatives elles-mêmes que leur mise en œuvre font peser des contraintes importantes sur les investisseurs et les autres acteurs du secteur agricole. L'application des nouvelles dispositions du Code des investissements est rendue difficile du fait de l'absence d'une définition claire et consensuelle de la notion d'entreprise agricole, du secteur de l'élevage, de la sylviculture et de la pisciculture.

La question de l'accès à la terre concentre encore une grande partie des efforts du gouvernement. Une série de mesures sur la déclaration et l'enregistrement de la propriété foncière ont été édictées. Les pouvoirs publics ont adopté une loi sur le régime foncier rural, après un long processus participatif engagé à la suite de l'adoption de la politique de sécurisation foncière en milieu rural en 2007. Un Guichet Unique du Foncier a été créé à Ouagadougou en Mai 2009 et la Direction Générale des Impôts a créé dans chaque chef-lieu de province une division fiscale chargée d'administrer la publicité foncière. Malgré ces avancées, l'inexistence de titres de propriété pour la quasi-totalité des agriculteurs, essentiellement des petits fermiers agricoles, et le manque de politique cohérente de compensation en matière d'expropriation continuent d'entraver l'amélioration du climat de l'investissement.

Le Burkina Faso a adopté et mis en œuvre les textes de l'UEMOA et de la CEDEAO sur le Tarif Extérieur Commun (TEC), le système de veille sur les politiques et le commerce des produits agricoles, l'intégration à travers les marchés agricoles et la négociation internationale commune sur le commerce des produits agricoles. Plusieurs pays membres de la CEDEAO ou de l'UEMOA accusent cependant un retard d'application des réglementations communautaires, malgré les engagements souscrits. D'autre part, les mesures d'accès préférentiel bénéficiant au Burkina Faso sur les marchés des pays développés n'ont pas suffi à augmenter significativement ses capacités de production et d'exportation.

Le développement des infrastructures continue à figurer parmi les priorités des pouvoirs publics burkinabés. Le budget 2010 met l'accent sur cinq secteurs prioritaires, au sein desquels figurent l'agriculture et l'infrastructure. La Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD) vient d'être élaborée et les autorités burkinabés ont identifié l'investissement public dans les infrastructures comme un moyen d'accélérer la croissance économique. Les coûts de transport restent élevés et les carences du réseau entravent le développement de produits agricoles plus sophistiqués, et le développement de l'agriculture commerciale. Un fonds routier a été créé en 2007, mais il vise davantage l'entretien et la réhabilitation du réseau actuel que le développement des routes secondaires, pourtant indispensables dans les zones agricoles. Les routes du pays restent surchargées, et les besoins d'investissements sont encore immenses.

Le système financier du Burkina Faso représente 30 % du PIB du pays et repose très largement sur le secteur bancaire, qui concentre 90 % du total des actifs financiers. Les banques sont en général suffisamment capitalisées, mais restent vulnérables du fait de leur surexposition au secteur cotonnier, dont les prix demeurent soumis à une forte volatilité. L'écart de taux d'intérêt au Burkina Faso dépasse 9 %, ce qui indique le manque de pression concurrentielle susceptible d'inciter les banques à démarcher activement leurs clients. Les pouvoirs publics ont adopté en 2009 une nouvelle loi sur les systèmes financiers décentralisés, à la suite de quoi les institutions de micro finance ont connu une croissance rapide. En réalité, la majorité de ces institutions est largement tributaire des subventions, signe de leur non viabilité financière.

Le gouvernement burkinabé a entrepris plusieurs réformes destinées à améliorer l'intégrité du secteur public et la qualité de la réglementation liée au climat des affaires au cours des dernières années. Ces réformes furent à l'origine d'améliorations réelles du climat des affaires. Dans l'édition 2009 de son rapport *Doing Business*, la Société financière internationale (SFI) a identifié le Burkina Faso parmi les pays réformateurs les plus actifs en 2008. Le pays a gagné huit places dans le rapport entre 2009 et 2010, passant du 155<sup>e</sup> au 147<sup>e</sup> rang. Le Burkina Faso se distingue par ailleurs, au sein de l'UEMOA et de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (Ohada), comme le pays ayant entrepris le plus de réformes. Cependant, la lourdeur persistante des réglementations et l'excès de « formalités administratives » entraînent un accroissement des coûts et des délais de réalisation des opérations économiques, qui s'ajoutent à une hausse des niveaux de corruption parmi les fonctionnaires.

Ces constats, conjugués à un contexte international, marqué par des crises alimentaires récurrentes et par le problème de l'acquisition à grande échelle de terres agricoles, ont poussé le gouvernement burkinabé à vouloir mettre en œuvre des politiques cohérentes destinées à accroître l'investissement dans le secteur rural. Le Burkina Faso a récemment lancé des initiatives prometteuses dans ce point de vue. Le Programme national du secteur rural (PNSR) en cours de finalisation est la traduction chiffrée des engagements d'investissements publics dans l'agriculture. Dans cette même optique les différents acteurs du développement rural ont engagé des concertations soutenues en vue d'élaborer une vision commune. L'organisation des états généraux de l'agriculture et de la sécurité alimentaire s'inscrit également dans le processus de renforcement de ce dialogue afin de mettre en place les conditions nécessaires à la mise en œuvre réussie du PNSR. Tous ces efforts considérables doivent être coordonnés et intégrés dans un cadre favorable de promotion des investissements privés agricoles pour pouvoir pleinement contribuer aux objectifs de développement du Burkina Faso. C'est pour cette raison que le Gouvernement a élaboré la Stratégie de Croissance Accélérée pour le Développement Durable (SCADD) qui représente le cadre fédérateur de toutes les politiques sectorielles.

Le présent examen servira à accompagner les efforts entrepris par le gouvernement pour renforcer les investissements agricoles. Il évalue les progrès accomplis par le Burkina Faso dans l'élaboration d'un cadre d'action pour l'investissement agricole, identifie les principaux défis à affronter et propose des mesures concrètes pour les relever. Le principal enjeu pour l'avenir est de persévérer dans les efforts destinés à accroître la transparence et l'efficacité de ce cadre et de continuer à partager les expériences de bonnes pratiques dans la formulation et la mise en œuvre des politiques liées à l'investissement en général et dans l'agriculture en particulier.

---

## SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS

---

### I. RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

---

#### A. CONCEPTION ET CHOIX DES INVESTISSEMENTS.

---

1. **Améliorer l'analyse diagnostique qui fonde les choix d'investissements.** Dans les documents de projet ou programmes, l'analyse diagnostique qui fonde les choix d'investissements est souvent sommaire, faute de données et/ou de capacités pertinentes. Il en résulte des erreurs de conception et d'allocation ne permettant aux investissements de donner les résultats escomptés.
2. **Produire les données et les connaissances pertinentes pour analyser les enjeux et positionnements stratégiques du pays, et les options d'investissements à soutenir.** Les analyses qui fondent les choix des actions d'investissement se limitent généralement à une compilation de données statistiques sur les caractéristiques des secteurs. Elles sont rarement prospectives et stratégiques et ne comprennent pas d'évaluation ex-ante des avantages nets des options d'investissements.
3. **Conduire une étude nationale sur la cohérence des efforts publics d'investissement.** L'approche consiste à : (1) établir une grille ou des critères d'analyse de la capacité des investissements à lever ou atténuer les contraintes et les risques et à relever les principaux défis, (2) passer en revue les investissements programmés dans les différents secteurs par les politiques et programmes, (3) soumettre les résultats et les recommandations à l'API et au CPI pour alimenter les réflexions sur les stratégies de mise en cohérence des investissements publics et de promotion des investissements privés – afin de promouvoir la complémentarité des investissements publics et privés.

---

#### B. CADRE STRATÉGIQUE ET POLITIQUE

---

1. **Concevoir une stratégie spécifique pour l'accroissement des investissements des exploitations familiales et du secteur informel agricole.** Ces deux groupes d'acteurs emploient plus de 80% de la main d'œuvre active mais échappent aux avantages d'un cadre législatif et réglementaire du fait de leur caractère informel et du manque de définition claire et consensuelle de l'entreprise agricole, de la notion d'entreprise du secteur de l'agriculture, de l'élevage, de la sylviculture et de la pisciculture.
2. **Réduire les coûts des facteurs.** La comparaison des coûts des facteurs dans l'espace UEMOA montre une situation peu favorable au Burkina Faso. La réduction des coûts des facteurs de production demeure un enjeu stratégique pour l'amélioration de la compétitivité de l'économie du Burkina Faso et du secteur agricole.
3. **Améliorer l'efficacité et l'efficience des politiques, et notamment des politiques rurales.** Le bilan partiel des politiques sectorielles, même s'il mérite d'être plus approfondi, montre des faiblesses importantes en termes d'efficacité (faible capacité à atteindre les objectifs) et d'efficience (coût unitaire élevé en ressources publiques comparée aux normes et aux performances obtenues par certains pays de la sous région).

4. **Développer une stratégie ciblée sur l'investisseur.** La stratégie ciblée sur l'investisseur vise à provoquer la décision d'investir au Burkina Faso ou d'élargir les investissements déjà existants. La stratégie pourrait comprendre des actions de plaidoyer ciblées sur les investisseurs potentiellement intéressés par chacun des douze secteurs porteurs. Ceci fait appel à l'opérationnalisation de l'agence nationale de promotion d'investissement (API) et au renforcement de ses capacités de promotion et de facilitation des investissements agricoles durables.
5. **Concevoir et mettre en œuvre des stratégies, des canaux et des mesures structurés de transferts de technologies et de savoir-faire des investisseurs internationaux vers les fermiers et producteurs locaux.** Dans les partenariats d'entreprises ou les Partenariats Public-Privé (PPP) avec les entreprises étrangères ou les multinationales, des dispositions ou actions doivent être prévues pour assurer ce transfert technologique.
6. **Reconsidérer le retrait de l'appui de l'Etat au secteur de la production agricole.** Le retrait de l'appui de l'Etat au secteur de la production agricole a été jugé dommageable aux entreprises de production et notamment les exploitations agricoles.

---

### C. INFORMATION ET COMMUNICATION

---

1. **Organiser des campagnes d'information et de sensibilisation à travers les médias nationaux** en visant une couverture adéquate des questions pertinentes portant sur le cadre réglementaire et législatif, les outils d'auto-assistance utilisables pour les questions de financement. Le manque d'informations et de communication est une faiblesse récurrente du cadre d'appui à l'investissement agricole.

---

### D. SUIVI ET ÉVALUATION

---

1. **Améliorer les fonctions de suivi et d'évaluation des cadres politique, institutionnel, législatif et réglementaire.** La présente évaluation a montré l'importance des déficits en suivi et évaluation des stratégies, politiques, institutions et textes adoptés. Dans quelle mesure ces différentes actions publiques ont-elles produit les résultats escomptés et ont influencé les investissements et les comportements des acteurs du secteur agricole ? Ni les documents, ni les acteurs rencontrés n'apportent de réponses argumentées à cette question. Les dispositifs de suivi et d'évaluation doivent être systématisés et opérationnalisés.
2. **Améliorer les capacités des acteurs en Gestion Axée sur les Résultats (GAR).** La gestion axée sur les résultats de développement est un cadre adopté par la déclaration de Paris pour suivre et évaluer les résultats des actions de développement. Des formations en GAR devraient être dispensées aux acteurs en charge de la conception et du suivi évaluation des mesures de promotion des investissements. De telles capacités additionnelles devraient aider à la conception et à l'opérationnalisation des dispositifs de suivi et d'évaluation. La mise en place d'un conseil en gestion à l'exploitation a déjà fait ses preuves dans d'autres pays. Ce conseil pourrait également accompagner les entrepreneurs du secteur privé dans l'élaboration de dossiers de qualité (étude de marché, plan d'affaire, ...). Ce conseil pourrait jouer un rôle essentiel pour permettre aux producteurs agricoles et autres investisseurs de bénéficier de crédits (intrants et autres).

## II. RECOMMANDATIONS PAR DOMAINE

---

### A. POLITIQUES DE L'INVESTISSEMENT

---

1. **Définir clairement le concept de l'entreprise agricole, de la notion d'entreprise du secteur de l'agriculture, de l'élevage, de la sylviculture et de la pisciculture.** L'accès réel aux avantages divers prévus par le cadre légal et réglementaire est assujéti à cette définition. Une telle définition pourrait être élaborée et introduite dans le code des investissements, ou dans un code des investissements agricoles.
2. **Corriger quelques insuffisances spécifiques du cadre réglementaire.** Les Petites et Moyennes Entreprises Forestières (PMEF) et les Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL) sont insuffisamment pris en compte dans la législation alors qu'ils jouent un rôle important dans la sécurité alimentaire des populations (voir aussi les recommandations pour le secteur financier).
3. **Passer d'un système de demande d'autorisation de l'investissement auprès du Ministre de l'industrie à un système plus déclaratif** mandaté par les autorités en charge de la promotion de l'investissement.
4. **Améliorer la connaissance du contenu des lois en question par les acteurs concernés.** Cela pourrait être réalisé à travers des actions d'information et de sensibilisation bien ciblées en assurant la traduction et la diffusion de ces lois en langues locales, à travers notamment les organisations de producteurs agricoles. Cette diffusion pourrait être renforcée par la création d'un site web dédié au cadre réglementaire et législatif relatif à l'investissement agricole et rural. Ces efforts pourraient être complétés par l'élaboration d'un répertoire des textes de loi relatifs à ce cadre. Ce dernier devrait être disponible pour consultation au MAHRH, au MECV, au MRA, au Guichet Unique du foncier, à la Maison de l'entreprise, et dans les ambassades du Burkina Faso à l'étranger.
5. **Conduire une analyse approfondie auprès des entreprises agricoles pour évaluer l'efficacité et la qualité de la mise en œuvre des mesures de protection de droits intellectuels au Burkina Faso.** Des mesures visant à corriger les insuffisances potentiellement mises en évidence par cette analyse, comprenant entre autres un renforcement des capacités techniques et financières des structures de contrôle et de suivi, devront être identifiées et appliquées par les autorités compétentes.
6. **Élaborer une approche cohérente de compensation en matière d'expropriation,** qui comprendrait un référentiel des coûts estimatifs des biens affectés et un mécanisme de suivi du financement des compensations.
7. **Entreprendre une mise à niveau du personnel et une amélioration du flux de travail, en particulier au niveau des structures locales** afin de rendre les Chambres Régionales d'Agriculture (CRA), la confédération paysanne du Burkina Faso et les cadres de concertation autour de l'aménagement du Territoire plus fonctionnels.
8. **Mettre en place des mécanismes publics d'appui à l'obtention de brevets et à la protection de la propriété intellectuelle.** La procédure de reconnaissance de la propriété est longue et coûteuse, ce qui a pour effet de décourager les petits innovateurs. Par ailleurs on observe une insuffisance des efforts entrepris par les inventeurs/innovateurs pour assurer l'obtention des brevets.



9. **Améliorer la mise en application des textes UEMOA et CEDEAO garantissant la libre circulation des biens et des personnes.** L'existence de multiples contraintes à l'exercice de cette libre circulation des biens et des personnes pénalise l'accès au marché régional.

---

## B. PROMOTION ET FACILITATION DE L'INVESTISSEMENT

---

1. **Affiner la vision globale du secteur en la fondant sur un accord entre tous les acteurs et sur un engagement de l'État de traduire cette vision dans des volets spécifiques,** en adaptant par exemple les articles du Code de l'investissement aux besoins du secteur agricole, voir en élaborant un Code de l'investissement agricole.
2. **Identifier les institutions qui pourraient jouer un rôle pilier dans la promotion de l'investissement privé dans le secteur agricole (CPI, API...) et renforcer leur mandat.** Dans un deuxième temps, assurer une coordination étroite des activités de ces organes. Il sera par ailleurs essentiel d'améliorer les capacités techniques et financières des institutions d'appui pour une réponse plus prompte et plus satisfaisante aux attentes des structures et des acteurs du secteur agricole et rural.
3. **Améliorer l'accessibilité géographique et les performances des guichets uniques.** L'utilité avérée et le succès des guichets uniques ont pour effet d'accroître les demandes d'établissement de tels guichets à un niveau centralisé. Toutefois, le non respect de délais de délivrance des actes par ces guichets uniques du foncier constitue un problème sérieux que la mise en place d'un observatoire chargé du suivi de la délivrance des actes par les guichets uniques pourrait résoudre, en informant des raisons de ces dépassements de délais.
4. **Produire un guide institutionnel basé sur une analyse approfondie des structures étatiques intervenant dans le secteur agricole, en particulier celles chargées d'organiser et de coordonner les différentes activités de promotion de l'investissement agricole.** Une telle analyse devrait précéder la mise en place et l'opérationnalisation de l'API ainsi que la relecture des attributions des institutions d'appui à l'investissement telles que la Commission Nationale de l'Investissement, le CPI etc....
5. **Produire un « Kit de l'Investisseur » agricole.** Ce kit devrait fournir toutes les informations nécessaires (contacts institutionnels, procédures administratives, données et statistiques sur les secteurs prometteurs, etc.) aux entrepreneurs agricoles pour faciliter le lancement des projets.

---

## C. VALORISATION DES RESSOURCES HUMAINES

---

1. **Développer et adopter une Charte nationale d'éducation et de formation et envisager l'établissement d'une commission spéciale d'éducation et de formation** qui rendrait directement compte au Conseil supérieur de l'enseignement.
2. **Accroître les capacités de production et de diffusion des technologies modernes** par les structures de recherche et de développement tout en accroissant les capacités des centres de promotion des normes et de la qualité pour jouer un rôle plus décisif dans la normalisation, l'accréditation et la certification.

3. **Concevoir un cadre cohérent de formation et de mise en valeur des ressources humaines** fondé sur les besoins du secteur agricole et sur le positionnement du Burkina Faso dans les chaînes de valeur à la fois locales, régionales et mondiale.
4. **Promouvoir des instituts de formations spécialisés dans la transformations des produits agricoles.** On note une absence de programme spécifique de formation des exploitants agricoles et des entrepreneurs œuvrant dans la transformation agro-alimentaire. Seules quelques expériences isolées de formations proposées par certains projets ont été reportées.

---

## D. POLITIQUE COMMERCIALE

---

1. **Effectuer une évaluation de l'impact des mesures commerciales en vigueur.** Cette mission de surveillance et d'évaluation systématiques ex-ante et ex-post pourrait être attribuée à une entité spécifique. Une telle entité dédiée à l'évaluation systématique de la politique commerciale devrait développer des indicateurs d'évaluation pérennes portant sur la politique commerciale dans sa globalité, ce qui comprend : le développement de l'offre exportable, l'évaluation des négociations bilatérales et multilatérales, le système d'incitation à l'exportation, la coordination des activités de promotion de l'image et des biens et services du pays, la libéralisation des importations et la protection de la production nationale.
2. **Adopter une stratégie de promotion des exportations cohérente contribuant à la promotion de l'image de marque du pays et à la mise en réseau des entreprises sur les marchés étrangers.** Cette stratégie devrait œuvrer à l'amélioration du cadre macroéconomique et du climat des investissements et bénéficier d'un vrai soutien institutionnel. Ce dernier inclurait un renforcement des ressources humaines et financières de l'ONAC, l'élaboration et la mise en œuvre du plan d'action de la stratégie de promotion des exportations, ainsi qu'une meilleure coordination entre les différentes instances chargées de cette activité.
3. **Prioriser les achats publics auprès des entreprises agricoles** afin de leur faciliter l'écoulement des produits en réservant un quota pour les entreprises agricoles lors des achats publics. Aider à stabiliser les prix et à résoudre la question du paradoxe du prix favorable à tous (producteurs/consommateurs)
4. **Améliorer le positionnement stratégique pour desserrer l'étau qu'exerce l'étroitesse du marché intérieur sur l'attractivité du territoire aux yeux des investisseurs.** L'intégration régionale du Burkina Faso et sa place centrale au sein de l'UEMOA et la CEDEAO lui offre des opportunités pour un certain nombre de filières porteuses au niveau sous-régional (élevage, maraîchage). Sa position géographique qui le place au centre des pays de l'UEMOA est un argument supplémentaire pour la promotion des échanges et investissements régionaux.
5. **Œuvrer à la mise en œuvre effective de tous les accords régionaux par l'ensemble de leurs signataires au sein de l'UEMOA et de la CEDEAO,** et renforcer parallèlement la promotion des exportations extrarégionales.
6. **Renforcer les capacités techniques et financières des centres de promotion des normes et de la qualité.** Les centres de promotion des normes et de la qualité tels FASONORM sont jeunes et à faibles capacités techniques et financières. Les normes techniques ne sont pas élaborées pour tous les produits et la certification est assurée par des institutions internationales.

---

## E. ENVIRONNEMENT ET ENERGIE

---

1. **Entreprendre une rationalisation du cadre institutionnel, ce qui pourrait impliquer la création d'une entité indépendante au sein du Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie (MECV).** Une telle agence devrait être munie d'un mandat bien défini couvrant des activités telles que : (1) l'organisation et la gestion du processus d'interaction entre toutes les parties prenantes dans le domaine de la protection de l'environnement, (2) la participation à l'élaboration et à la mise en œuvre – par des actions spécifiques et sectorielles – de la politique de lutte contre la pollution et de protection de l'environnement, (3) la centralisation et la vulgarisation de toutes les dispositions légales et réglementaires relatives à la gestion de l'environnement, (4) la promotion de toute activité de formation, d'éducation, d'étude et de recherche en matière de lutte contre la pollution et de protection de l'environnement.
2. **Étudier la possibilité d'instaurer des tarifs de rachat pour l'électricité solaire, ainsi que pour d'autres énergies renouvelables.** Ces actions pourraient être complétées par la création d'une entité indépendante chargée de la maîtrise de l'énergie dont les compétences incluraient : la réalisation d'audits d'efficacité énergétique par secteur, (2) la promotion des énergies renouvelables ainsi que celle (3) des mécanismes de financement des projets de maîtrise de l'énergie et (4) de solutions novatrices comme la cogénération et la tri-génération.
3. **Promouvoir les énergies alternatives (Biogaz, biocarburant et solaire).** Face aux défis de réduction des coûts des facteurs, ces énergies alternatives devraient occuper une place importante dans les réflexions stratégiques, tout en mettant l'accent sur la sécurité alimentaire. Il en est de même des mesures de promotion de mécanismes de financement des projets de maîtrise de l'énergie et des solutions novatrices telles que la cogénération et la tri-génération.
4. **Lancer une action publique stratégique pour atténuer les risques d'ordre environnemental.** Un programme national pour l'investissement agricole devrait mettre l'accent sur la réalisation des infrastructures de base qui réduisent les risques (barrage hydro-agricole, baffons aménagés, équipements d'irrigations, magasins de stockages et de conservations...) et la création d'un fonds national spécifique à l'investissement agricole et rural tenant compte des réalités socio-économiques des producteurs en vue de répondre de façon adaptée et efficace à leurs besoins de financement.
5. **Améliorer le mécanisme d'appui à l'adoption des méthodes moins polluantes ou de gestion rationnelle des ressources naturelles.** Qu'il s'agisse de méthodes moins polluantes ou de gestion rationnelle des ressources naturelles, l'amélioration du mécanisme d'adoption par les acteurs concernés, notamment les producteurs et les entreprises agricoles, reste limitée.

---

## F. GOUVERNANCE ET RESPONSABILITÉ DES ENTREPRISES

---

1. **Envisager des incitations (sanctions positives) aux entreprises qui respectent la loi et les codes de responsabilité des entreprises.** Un renforcement du contrôle de l'application des lois aiderait aussi à sanctionner de manière effective les entreprises en porte-à-faux avec la loi.
2. **Sensibiliser des acteurs gouvernementaux autour des options d'une promotion ciblée de la gouvernance et la conduite responsable des entreprises** serait un pas important afin de pouvoir

maximiser l'effet pro-développement des activités du secteur privé dans l'agriculture. Des mesures spécifiques pourraient être envisagées, comme le renforcement des dispositifs de contrôle de la réglementation sur la qualité et les normes techniques, ainsi que l'amélioration des capacités et des performances des institutions et structures de contrôle.

---

## G. DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES

---

1. **Intégrer les pistes rurales au sein de la SNTR et tenir davantage compte des spécificités régionales dans les stratégies d'infrastructure.** Les politiques en vigueur n'ont pas suffisamment appréhendé la spécificité des besoins en fonction des zones concernées. Les régions produisant la majorité du coton, Hauts Bassins et Boucle du Mouhoun, ont par exemple un besoin accru en infrastructures de transport, tandis que les régions plus arides nécessitent des systèmes d'irrigation performants.
2. **Donner priorité aux pistes rurales les plus susceptibles de faciliter l'accès aux marchés et, par suite, d'avoir un effet bénéfique sur la production agricole.** Les régions les plus productives situées à distance raisonnable des zones urbaines devraient aussi être ciblées en priorité puisqu'il s'agit des espaces les plus attractifs en matière d'investissements.
3. **Renforcer le développement de produits agricoles plus sophistiqués et le développement de l'agriculture commerciale en développant les corridors.** Le réseau de transport actuel comprend cinq corridors de desserte qui mènent aux ports des pays voisins. Ce lien avec ses voisins est essentiel pour le Burkina Faso qui utilise les ports de Tema au Ghana et d'Abidjan en Côte d'Ivoire ainsi que leurs infrastructures de stockage pour les produits agricoles destinés à l'outre-mer
4. **Développer l'irrigation, qui permet la production vivrière en saison sèche, et contribue ainsi à la sécurité alimentaire.** Moins de 5 % de la surface cultivée est actuellement équipée pour l'irrigation, ce qui représente environ 15 % du potentiel irrigable. L'irrigation crée des opportunités en termes d'emploi, les ouvriers ayant coutume de migrer lors de la saison sèche vers le Ghana et la Côte d'Ivoire afin d'y trouver un emploi.
5. **Inscrire l'investissement dans les moyens de gestion et de rétention de l'eau** dans les stratégies de développement des infrastructures pour réduire les effets des aléas climatiques et la dépendance aux pluies.

---

## H. DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR FINANCIER

---

1. **Transformer la « Direction du Cadastre » en une agence indépendante de gestion et de conservation foncière** intégrant l'expertise de la direction des Affaires Domaniales et Foncières ainsi que des Guichets Uniques du Foncier.
2. **Développer (1) un système d'enregistrement unifié et légalement reconnu de la propriété et de la possession mobilières ; (2) des services d'enregistrement peu coûteux ; (3) et un accès facile et abordable aux institutions financières.**
3. **Lancement d'un projet de création d'un bureau d'information sur le crédit associant la banque centrale et les banques commerciales intéressées** (avec le soutien d'organisations internationales spécialisées).

4. **Réduction des barrières à l'entrée du secteur bancaire pour favoriser la concurrence et les nouveaux arrivants et, partant, diminuer l'écart de taux d'intérêt, améliorer la gamme de services financiers et élargir l'accès au financement.** En outre, la Banque centrale pourrait être dotée de pouvoirs de surveillance supplémentaires et examiner non seulement la concentration, mais aussi les pratiques de collusion pouvant entraîner des distorsions du marché. Concernant la question de l'accessibilité aux services bancaires, le gouvernement burkinabé pourrait également autoriser la Société Nationale des Postes du Burkina Faso (SONAPOST) à se doter d'une branche banque de détail.
5. **Favoriser le développement d'une gamme d'institutions de micro-finance durables, compétitives,** qui offrent divers services financiers utiles aux micro-entrepreneurs et aux particuliers tout en encourageant un plus grand engagement des banques dans le secteur et en stimulant l'utilisation des garanties de prêt aux IMF.
6. **Faciliter l'accès au financement en garantissant les prêts emprunteurs risqués à travers des associations de garantie mutuelle (SMG),**
7. **Définir des mesures et programmes spécifiques ciblant les femmes et les jeunes** afin d'avoir un grand impact et de transformer l'esprit d'entreprise en un outil de progrès économique et social.

---

## I. GOUVERNANCE PUBLIQUE

---

1. **Développer un mécanisme centralisé visant la qualité, la cohérence et la stabilité du régime de l'investissement agricole, en accord avec les priorités suivantes :** (1) Établir un plan de coordination et de responsabilité claire entre les différents mécanismes; (2) Soutenir la mise en œuvre du Conseil présidentiel et de l'API, surtout dans le domaine de: l'identification de problèmes, la formulation des solutions, leur promotion, leur adoption et l'évaluation de la situation; (3) Évaluer l'efficacité du SP/CPSA, avec la possibilité soit de réviser son mandat, soit de renforcer ses capacités opérationnelles.
2. **Continuer le processus de simplification des règles et procédures,** même si cela constitue un véritable défi dans l'ajustement des réglementations et la complexité des processus de consultation.
3. **Continuer à faciliter la coordination entre les agences (MEF, MEBF, MCPEA)** en prônant une déconcentration des guichets uniques dans les régions et les communes.
4. **Renforcer les capacités financières et techniques des structures de contrôle et de suivi des contrats.** Ces structures éprouvent des difficultés techniques et financières pour assurer le suivi de l'exécution et le respect des clauses des contrats.
5. **Mettre en place un cadre intégré de coordination des politiques sectorielles rurales.** Un processus de réforme du cadre institutionnel pour coordonner ces politiques est déjà en cours. Ce processus doit être poursuivi et approfondi pour aller au delà du seul cadre institutionnel du SP/CPSA.

---

## POLITIQUE FISCALE

---

1. **Renforcer la cohérence du traitement fiscal et l'efficacité de l'administration fiscale au bénéfice des entreprises** et lancer une réforme de l'administration fiscale en vue d'améliorer le climat de l'investissement en général et dans l'agriculture en particulier. L'objectif principal d'une telle réforme est d'augmenter l'efficacité de l'administration fiscale.
2. **Conduire une étude sur la charge fiscale optimale agricole et l'impact de la fiscalité sur les décisions des investisseurs du secteur agricole.** Cette analyse permettrait de proposer une fiscalité favorable aux investissements sans qu'elle ne génère un impact négatif sur la mobilisation des ressources publiques.